

CFDT

section syndicale de
Thomson - TDO

B.P. 320

38523 - SAINT-EGREVE Cedex

Tél. 76 58 30 00

St Egrève, le 10.03.89

Monsieur Le Président du Conseil Général
Hotel du Département
2, rue Fantin Latour
B.P. 1096
38022 GRENOBLE CEDEX

Monsieur Le Ministre,

Suite à l'entrevue que nous avait accordée Monsieur PÉNEAU le 20 Décembre 88, vous avez bien voulu intervenir, par lettre du 2 Janvier 89, auprès de la Direction de la Société THOMSON-CSF à propos du dossier que la CFDT a établi sur la situation de THOMSON-TDO à Saint-Egrève.

Par votre courrier du 20 Février 89, vous nous faites part de la réponse que vous a faite Monsieur AGNIEL, Président de Thomson-Tubes-Electroniques, Directeur de la Branche Composants Spéciaux de THOMSON-CSF.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour cette double action de votre part à notre égard.

Afin que votre information sur cette affaire soit complète, nous aimerions porter à votre connaissance les précisions suivantes :

Ainsi que le signale Monsieur AGNIEL, il est vrai que l'initiative de la CFDT a suscité beaucoup d'échos et un grand nombre d'interventions. Préalablement à celles-ci, La Direction de Thomson-Tubes-Electroniques avait, dès le 20 Septembre 88, rédigé la Note que Monsieur AGNIEL vous a communiquée.

Dans ce document, La Direction de THOMSON faisait ressortir l'aspect positif de notre démarche. Elle exprimait par contre son désaccord avec nous sur la question de la rentabilité financière, qu'elle était à l'époque bien décidée à appliquer à TDO dès 1989.

Trois mois plus tard, l'établissement du budget 89, et son acceptation par la Direction Générale de THOMSON, nous a confirmé la pertinence de notre approche, puisqu'un déficit substantiel a été consenti à TDO, accordant ainsi à cette unité une année de répit supplémentaire.

Ce revirement de la Direction de THOMSON est-il la conséquence de l'action de la CFDT pour TDO ? Nous vous en laissons juge.

Quoi qu'il en soit, la question qui se pose maintenant est celle des moyens dont TDO disposera pour parvenir au succès.

Nous avons bien pris note de l'accord que vous signifie Monsieur AGNIEL pour engager dans "un délai de 2 à 3 mois" "une concertation avec vous même". Cette volonté de dialogue de la Direction de THOMSON nous paraît un pas prometteur vers son acceptation de la proposition, que vous aviez faite dans votre lettre du 2 Janvier 89, d'une rencontre tripartite "avec les responsables (CFDT) de ce dossier, La Direction (de THOMSON) et les représentants du Conseil Général de l'Isère"...

Nous sommes donc dans l'attente de la suite que vous donnerez à ce dossier.

En vous remerciant à nouveau des efforts que vous déployez pour défendre les 300 emplois de TDO, nous vous prions de croire, Monsieur Le Ministre, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Christian GRANDE
Délégué Syndical

pour la CFDT de TDO



11

Conseil Général de l'Isère

*Le Directeur Général
des Services du Département*
SAE/LB/GD

Grenoble, le

13 DEC. 1988

Monsieur,

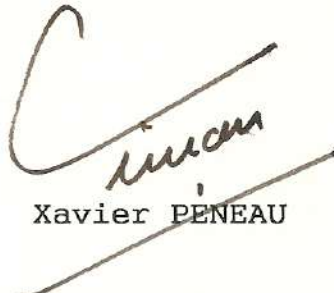
J'ai bien reçu votre courrier du 29 Novembre dernier, concernant la démarche syndicale de la CFDT à propos de l'unité de Thomson TDO.

J'accepte bien volontiers de vous recevoir le 20 Décembre prochain à 16 H 00, pour évoquer les propositions contenues dans le rapport que vous m'avez fait parvenir.

Vos interlocuteurs au sein du Conseil Général m'ont fait part de votre souci de concrétiser des projets industriels et commerciaux bien identifiés, nécessitant soit des investissements, soit des recours à la protection de marchés français.

Le Conseil Général apportera son soutien à toute recherche de solution permettant de conforter l'activité économique et l'emploi dans le département.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Xavier PENEAU

Monsieur GAY
Section Syndicale CFDT
THOMSON TDO
BP 320

.38523 ST EGREVE CEDEX

*Le Président du Conseil Général
de l'Isère*

copie pour information

SAE/LB/GD

Grenoble, le 02 JAN. 1989

Monsieur le Président,

Ainsi que vous le savez, la section CFDT de Thomson Tubes St Egrève a élaboré un dossier de propositions visant à assurer la survie de l'unité TDO.

Les responsables syndicaux ont alerté plusieurs personnalités et parlementaires de l'Isère sur leur projet et ont souhaité obtenir une position claire et précise de la part de la Direction.

D'après les informations que m'ont récemment communiqué les quatre Sénateurs de l'Isère à la suite de leur intervention auprès de vous, il est vrai que Thomson a réalisé des efforts d'investissement et de restructuration sur les sites de St Egrève.

Il me paraît cependant nécessaire de faire apparaître à présent, de façon distincte, la stratégie qu'entend suivre Thomson pour sa filiale Tubes Electroniques (TTE) et plus particulièrement pour l'avenir de TDO à St Egrève.

Les responsables syndicaux ont bien noté la volonté de la Direction d'augmenter les investissements de l'unité et d'accepter encore pour 1989 un certain déficit de manière à rééquilibrer le budget sur une période un peu plus longue.

En ce qui concerne les 6 propositions de la CFDT contenues dans le dossier ci-joint, je tiens à vous préciser qu'elles ont fait l'objet d'interventions d'appui de la part des élus auprès des administrations concernées, c'est-à-dire :

- le Ministère de la Défense pour les projets SAPHIR et DEVIN
- le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
- le Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques
- le Ministère de l'Industrie pour l'équipement des salles de presse et les écrans géants des Jeux Olympiques d'Albertville.

.../...

Les dossiers "J.O. 92" et "Infographie" font également apparaître des possibilités de coopération avec des PME-PMI régionales qu'il conviendrait d'exploiter pour assurer des développements industriels (notamment tubes conventionnels et tubes compact par exemple).

Ces propositions méritent d'être étudiées attentivement et que Thomson apporte son propre éclairage quant à leur viabilité économique.

Ainsi que vous le savez, le Conseil Général de l'Isère suit très attentivement les mouvements de restructuration des différentes unités du groupe et je souhaite pour ma part disposer d'informations suffisamment claires et précises sur la stratégie de Thomson dans le cadre de chacune de ses filiales, pour prendre ensuite, au plan institutionnel, les décisions qui s'imposent.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir me faire part de votre position quant au dossier élaboré par la CFDT de l'unité TDO, de St Egrève.

Et je souhaiterais également savoir si vous accepteriez le principe de l'organisation, ultérieurement à votre réponse, d'une rencontre dans un premier temps avec les responsables de ce dossier, votre Direction et les représentants du Conseil Général de l'Isère et, éventuellement, dans un deuxième temps, d'élargir cette rencontre à des entreprises locales susceptibles d'être intéressées par des propositions de coopération avec Thomson.

Je vous remercie par avance de la diligence avec laquelle vous accepterez de m'apporter l'ensemble de ces renseignements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Alain CARIGNON
Ancien Ministre

Monsieur AGNIEL
Président de Thomson Tubes
Electroniques
Directeur de la Branche Composants
Spéciaux (BCS)
Société THOMSON CSF
50, rue Jean-Pierre Timbaud

92400 COURBEVOIE



THOMSON-CSF BRANCHE
COMPOSANTS SPÉCIAUX

50, rue Jean-Pierre Timbaud
92400 Courbevoie - France
Télex : TCSF 204 780 F
Téléphone : (1) 47 68 53 00
Télécopie : 037 89 78 14

2158

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE
09.FEV.1989
SERVICE DU COURRIER

Roger AGNIEL
Directeur de la Branche

Monsieur Alain CARIGNON
Président du Conseil Général
de l'Isère
Hôtel du Département
BP 1096

Références DG/RA/LW/014.89

38022 GRENOBLE cedex

Courbevoie, le

6 Février 1989

OBJET : Votre lettre SAE/LB/GD du 2 janvier 1989

Monsieur le Ministre,

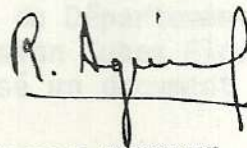
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en objet concernant l'évolution de notre activité Tubes de Visualisation sur le site de Saint Egrève.

Depuis la diffusion du document syndical évoqué dans votre lettre, un grand nombre d'interventions ont été enregistrées, tant au niveau des élus nationaux et locaux que des services officiels de différents ministères. Cette situation nous a conduit à éditer il y a maintenant quelques mois un document sur la situation de notre département TDO qui est annexé à la présente, étant donné l'impossibilité de débattre des sujets évoqués avec tous les intervenants.

Les résultats des différents contacts générés par cette opération d'information d'origine syndicale sont en cours d'exploitation et il me paraît prématuré d'engager les discussions évoquées dans votre lettre avant un certain temps. En effet, les activités de composants électroniques sont à base de technologies de pointe qui impliquent des études préalables relativement longues avant que des décisions puissent être mûries. Au stade actuel, un délai de deux à trois mois est nécessaire pour pouvoir évoquer les évolutions envisageables, et je vous confirme bien entendu mon accord pour engager à ce moment là une concertation avec vous-même.

Je profite de la présente pour souligner qu'au delà de la publicité faite à notre activité Tube de Visualisation en Région Grenobloise, nous procédons par ailleurs dans nos activités Semiconducteurs pour Applications Militaires et Spatiales (THOMSON COMPOSANTS MILITAIRES ET SPATIAUX) à Saint Egrève ainsi que dans l'activité Tube Intensificateurs d'Images (THOMSON TUBES ELECTRONIQUES) à Voreppe-Moirans, à une vigoureuse politique d'investissements, ceci indépendamment de la société STM filiale à 50% de THOMSON qui a eu également l'occasion de souligner l'ampleur de ses projets. Dans le contexte de ces activités, dont le marché est peut être plus porteur, il est clair qu'un soutien local serait le bienvenu et les schémas d'investissements pourraient également être évoqués suivant le même calendrier.

Il reste que l'intérêt que vous portez personnellement à nos industries est très encourageant pour notre Groupe et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Roger AGNIEL

Directeur de la Branche Composants Spéciaux

*Le Président du Conseil Général
de l'Isère*

SAE/LB/GD

Grenoble, le 02 JAN. 1989

Messieurs,

Conformément aux engagements pris lors de l'entrevue avec M. PÉNEAU, Directeur Général des Services du Département, le 20 Décembre dernier, je vous communique, ci-joint, copie de mon intervention auprès de M. AGNIEL, Président de Thomson Tubes Electroniques et Directeur de la Branche Composants Spéciaux de Thomson.

Il est demandé à la Direction nationale de faire connaître clairement sa stratégie vis-à-vis de l'unité TDO et d'approfondir son étude sur les 6 propositions contenues dans votre dossier afin notamment que la Société apporte son propre éclairage sur la viabilité économique de vos projets.

L'organisation d'une rencontre tripartite et éventuellement d'un échange ultérieur avec des entreprises locales est également mentionnée.

J'escompte une réaction relativement rapide de la Société sur ces différents points et je ne manquerai pas de vous faire part de la suite qui sera réservée à ma démarche.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués

Mes très vifs vœux



Alain CARIGNON
Ancien Ministre

Messieurs GAY et GRANDE
Responsables CFDT
Thomson TDO
BP 320

38523 ST EGREVE

*Le Président du Conseil Général
de l'Isère*

SAE/LB/GD

Grenoble, le 20 FEV. 1989

Messieurs,

Par courrier en date du 2 janvier dernier, je suis intervenu auprès de M. AGNIEL, Président de Thomson Tubes Electroniques, Directeur de la Branche Composants Spéciaux de la Société Thomson CSF, à propos du dossier que vous m'aviez remis sur la situation de Thomson TDO à St Egrève.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie de la réponse qui vient de m'être faite en date du 6 Février 1989, en souhaitant qu'elle puisse vous apporter un éclairage complémentaire sur la position de la Direction du Groupe vis-à-vis des unités du site.

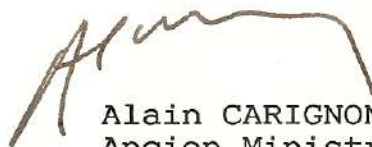
La Société demande des délais de réflexion avant de prendre toute décision concernant les composants électroniques, mais réaffirme, je cite : "...la Direction est bien décidée à réussir l'équilibre en 1989..." (note sur le document CFDT).

En ce qui concerne les investissements en cours sur les autres unités de Thomson dans l'agglomération grenobloise, le Conseil Général a pris bonne note des informations positives, mais n'interviendra pas au-delà de ses engagements vis-à-vis de la nouvelle usine STM.

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part à l'issue des démarches entreprises.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Alain Carignon



Alain CARIGNON
Ancien Ministre

Messieurs GAY et GRANDE
Responsables CFDT
Thomson TDO
BP 320

38523 ST EGREVE

Hôtel du Département - 2, rue Fantin-Latour - B. P. 1096 - 38022 Grenoble cedex

Tél. 76.60.38.38 - Télex Cgiser 308 662 F